

DEL 2026-16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION

DU 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Cyril Demolis.

Date de convocation du conseil : 12/05/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	18
Délégués Absents/Excusés :	7
Pouvoirs	5

PRESENTS	DEMOLIS Cyril, BADAIRE Corinne, BICHARD Nadège, BOUVIER Fatima, BUREAU Marie, CARRE Stéphane, CHESSEL Sophie, DELERCE Sandrine, GENOUD Pascal, GUICHOUS Carole, HASSAN Jérôme, HUBERT Agnès, NEURY Jean, NOUGARET Julie, PLACE MARCOZ Isabelle, SECHAUD Généviève, VENNER Laetitia, VUILLAUME Michel
EXCUSES	CHUINARD Claire, COGNEAUX BOUDOU Céline, DECOMBARD Coralie, DEVILLE Anne Marie, DUMONT Christophe, DUPESSEY Gérard, GERDIL Frédéric
POUVOIRS	CHUINARD Claire à BUREAU Marine COGNEAUX BOUDOU Céline à DEMOLIS Cyril DEVILLE Anne Marie à CHESSEL Sophie DUMONT Christophe à DELERCE Sandrine DUPESSEY Gérard à BADAIRE Corinne

Secrétaire : Madame Delerce Sandrine

ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE DU CIAS

VU l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président »

CONSIDÉRANT que Monsieur le Président du CIAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

CONSIDÉRANT que Mme CHESSEL Sophie s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du CIAS ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration procède au vote :

- Mme CHESSEL Sophie
- Pour : 22 voix
- Contre : 0 voix
- Blancs : 0 voix

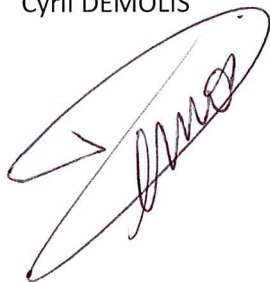
Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

ÉLIT Mme CHESSEL Sophie Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CIAS,

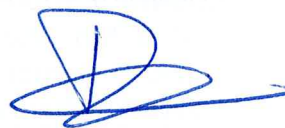
PRÉCISE que Le Président du CIAS est chargé de l'exécution de la présente décision ;

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Cyril DEMOLIS



Le secrétaire de séance
Sandrine DELERCE



Télétransmis en Sous-Préfecture le **22 JUIN 2026**
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

22 JUIN 2026

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE

(par télétransmission)

DEL 2026-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION

DU 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Cyril Demolis.

Date de convocation du conseil : 12/05/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	18
Délégués Absents/Excusés :	7
Pouvoirs	5

PRESENTS	DEMOLIS Cyril, BADAIRE Corinne, BICHARD Nadège, BOUVIER Fatima, BUREAU Marie, CARRE Stéphane, CHESSEL Sophie, DELERCE Sandrine, GENOUD Pascal, GUICHOUS Carole, HASSAN Jérôme, HUBERT Agnès, NEURY Jean, NOUGARET Julie, PLACE MARCOZ Isabelle, SECHAUD Génévieve, VENNER Laetitia, VUILLAUME Michel
EXCUSES	CHUINARD Claire, COGNEAUX BOUDOU Céline, DECOMBARD Coralie, DEVILLE Anne Marie, DUMONT Christophe, DUPESSEY Gérard, GERDIL Frédéric
POUVOIRS	CHUINARD Claire à BUREAU Marine COGNEAUX BOUDOU Céline à DEMOLIS Cyril DEVILLE Anne Marie à CHESSEL Sophie DUMONT Christophe à DELERCE Sandrine DUPESSEY Gérard à BADAIRE Corinne

Secrétaire : Madame Delerce Sandrine

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE DU CIAS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 123-18 complété du code l'action sociale et des familles disposant que le Conseil d'Administration élit également un Vice-Président délégué,

CONSIDÉRANT que lesdites responsabilités doivent être limitées aux seules situations d'empêchement de la Vice-Présidente ;

CONSIDÉRANT que Mme la Vice-présidente du CIAS à inviter les membres du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,

CONSIDÉRANT que M. Stéphane CARRE s'est porté candidat à la fonction de Vice-Président délégué du CIAS sur proposition de M. le Président du CIAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration procède au vote :

- M CARRE Stéphane
- Pour : 20 voix
- Contre : 0 voix
- Blancs : 2 voix

Le Conseil d'administration,

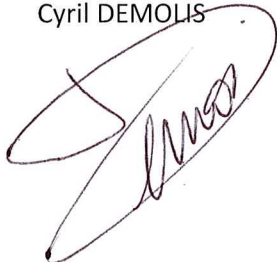
ÉLIT M Stéphane CARRE Vice-Président délégué du Conseil d'Administration CIAS,

PRÉCISE que Le Président du CIAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

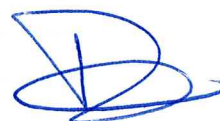
Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Cyril DEMOLIS



Le secrétaire de séance
Sandrine DELERCE



Télétransmis en Sous-Préfecture le **22 JUIN 2026**
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

22 JUIN 2026

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE
(par télétransmission)

DEL 2026-18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION

DU 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Cyril Demolis.

Date de convocation du conseil : 12/05/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	18
Délégués Absents/Excusés :	7
Pouvoirs	5

PRESENTS	DEMOLIS Cyril, BADAIRE Corinne, BICHARD Nadège, BOUVIER Fatima, BUREAU Marie, CARRE Stéphane, CHESSEL Sophie, DELERCE Sandrine, GENOUD Pascal, GUICHOUS Carole, HASSAN Jérôme, HUBERT Agnès, NEURY Jean, NOUGARET Julie, PLACE MARCOZ Isabelle, SECHAUD Généviève, VENNEN Laetitia, VUILLAUME Michel
EXCUSES	CHUINARD Claire, COGNEAUX BOUDOU Céline, DECOMBARD Coralie, DEVILLE Anne Marie, DUMONT Christophe, DUPESSEY Gérard, GERDIL Frédéric
POUVOIRS	CHUINARD Claire à BUREAU Marine COGNEAUX BOUDOU Céline à DEMOLIS Cyril DEVILLE Anne Marie à CHESSEL Sophie DUMONT Christophe à DELERCE Sandrine DUPESSEY Gérard à BADAIRE Corinne

Secrétaire : Madame Delerce Sandrine

DELIBERATION PORTANT DELEGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10, L.5211-2 et L. 2122-17 ;

VU la délibération n° CC2026.00107, en date du 14 avril 2026, portant élection du Président du CIAS ;

VU la délibération n° CC2026.00174, en date du 05 mai 2026, déterminant la composition et désignation des représentants de Thonon Agglomération ;

CONSIDERANT que le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,

DELEGATIONS AU PRESIDENT

Article 1. Dans le cadre des marchés publics, de prendre toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits aux budgets

Article 2. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférentes

Article 3. De créer les régies comptables (régies d'avances et de recettes) nécessaire au fonctionnement des services du CIAS

Article 4. De décider en matière de ressources humaines :

- des situations d'accueil d'étudiants et de stagiaires ainsi que des conditions de versement des indemnités de stages et approuver les conventions correspondantes ;
- des recrutements des agents non titulaires dans les conditions fixées par la loi du 26/01/1984 en remplacement de fonctionnaires momentanément indisponibles ;

Article 5. D'estimer tant en demande qu'en défense au nom du CIAS et ce dans tous les cas ;

Article 6. De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

Article 7. De conclure des partenariats avec des associations ou communes à titre gracieux uniquement en tant que coordonnateur et afin de faciliter les relations avec les bénéficiaires (mise à disposition gratuite de salle, partenariat avec des associations favorisant le lien social...).

Enfin de décider qu'en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur le Président, l'ensemble de ces attributions est délégué à Monsieur ou Madame le, la Vice-Président (e).

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité

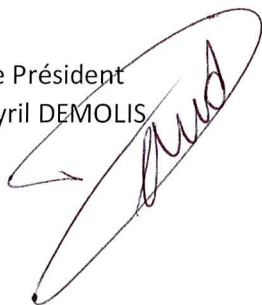
AUTORISE Monsieur le Président à subdéléguer les attributions ci-dessus définies soit à un Vice-Président, soit à un fonctionnaire territorial tel que défini par l'article L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales (directeurs et chefs de service).

DEMANDE à Monsieur le Président de rendre compte de ses décisions prises sur le fondement des présentes délégations à chaque réunion du Conseil d'administration.

PRECISE que la présente délibération s'applique à partir de la date de sa transmission au préfet et de sa publication électronique.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Cyril DEMOLIS



Le secrétaire de séance
Sandrine DELERCE



Télétransmis en Sous-Préfecture le **22 JUIN 2026**
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

22 JUIN 2026

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE

(par télétransmission)

DEL 2026-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Cyril Demolis.

Date de convocation du conseil : 12/05/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	18
Délégués Absents/Excusés :	7
Pouvoirs	5

PRESENTS	DEMOLIS Cyril, BADAIRE Corinne, BICHARD Nadège, BOUVIER Fatima, BUREAU Marie, CARRE Stéphane, CHESSEL Sophie, DELERCE Sandrine, GENOUD Pascal, GUICHOU Carole, HASSAN Jérôme, HUBERT Agnès, NEURY Jean, NOUGARET Julie, PLACE MARCOZ Isabelle, SECHAUD Généviève, VENNER Laetitia, VUILLAUME Michel
EXCUSES	CHUINARD Claire, COGNEAUX BOUDOU Céline, DECOMBARD Coralie, DEVILLE Anne Marie, DUMONT Christophe, DUPESSEY Gérard, GERDIL Frédéric
POUVOIRS	CHUINARD Claire à BUREAU Marine COGNEAUX BOUDOU Céline à DEMOLIS Cyril DEVILLE Anne Marie à CHESSEL Sophie DUMONT Christophe à DELERCE Sandrine DUPESSEY Gérard à BADAIRE Corinne

Secrétaire : Madame Delerce Sandrine

CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN THONON AGGLOMERATION

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L 251-5 et L251-7, R211-29 à 31,

VU le décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération de Thonon Agglomération du 26/05/2026,

VU l'avis du CST-F3SCT communs à Thonon Agglomération et à son CIAS du 18 mai 2026

VU la consultation des organisations syndicales du 02 avril 2026 et l'adoption du protocole d'accord préélectoral,

CONSIDERANT qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants de la communauté d'agglomération et du CIAS de créer un Comité Social Territorial commun aux agents de l'établissement public de coopération intercommunale et du CIAS à condition que l'effectif total concerné soit au moins égal à cinquante agents

CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de Thonon Agglomération et de son CIAS

CONSIDERANT que les effectifs des agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1er janvier 2026, relevant du Comité Social Territorial :

- Thonon Agglomération = 254 agents, }
- CIAS = 28 agents, } soit un total de 278 agents

Permettent la création d'un Comité Social Territorial commun.

CONSIDERANT la position des organisations syndicales consultées le 2 avril 2026, positions favorables à un Comité Social Territorial commun à Thonon Agglomération et au CIAS.

M. le Président propose aux membres du Conseil d'Administration la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de Thonon Agglomération et de son CIAS lors des élections professionnelles 2026, Comité Social Territorial commun qui sera placé auprès de la communauté d'agglomération.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de Thonon Agglomération ainsi que les agents du CIAS, comité qui sera placé auprès de Thonon Agglomération,

CHARGE M. le Président de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

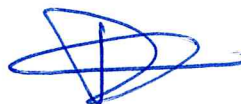
Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Cyril DEMOLIS



Le secrétaire de séance
Sandrine DELERCE



Télétransmis en Sous-Préfecture le **22 JUIN 2026**
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

22 JUIN 2026

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE

(par télétransmission)

DEL 2026-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION

DU 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Cyril Demolis.

Date de convocation du conseil : 12/05/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	18
Délégués Absents/Excusés :	7
Pouvoirs	5

PRESENTS	DEMOLIS Cyril, BADAIRE Corinne, BICHARD Nadège, BOUVIER Fatima, BUREAU Marie, CARRE Stéphane, CHESSEL Sophie, DELERCE Sandrine, GENOUD Pascal, GUICHOUS Carole, HASSAN Jérôme, HUBERT Agnès, NEURY Jean, NOUGARET Julie, PLACE MARCOZ Isabelle, SECHAUD Généviève, VENNER Laetitia, VUILLAUME Michel
EXCUSES	CHUINARD Claire, COGNEAUX BOUDOU Céline, DECOMBARD Coralie, DEVILLE Anne Marie, DUMONT Christophe, DUPESSEY Gérard, GERDIL Frédéric
POUVOIRS	CHUINARD Claire à BUREAU Marine COGNEAUX BOUDOU Céline à DEMOLIS Cyril DEVILLE Anne Marie à CHESSEL Sophie DUMONT Christophe à DELERCE Sandrine DUPESSEY Gérard à BADAIRE Corinne

Secrétaire : Madame Delerce Sandrine

DESIGNATION ELU DELEGUE AU CNAS 2026-2032

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

VU les articles 70 et 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

VU l'article 6 des statuts du CNAS,

VU la délibération DEL 2018-19 du Conseil d'Administration datant du 19 juin 2018 ayant pour objet « CNAS – Adhésion »

CONSIDERANT la candidature de Madame CHESSEL Sophie

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

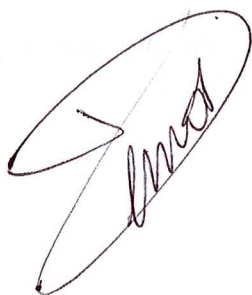
DÉSIGNE Madame Sophie CHESSEL déléguée élue du CNAS

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

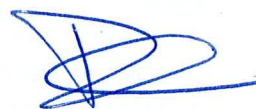
Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Cyril DEMOLIS



Le secrétaire de séance
Sandrine DELERCE



Télétransmis en Sous-Préfecture le **22 JUIN 2026**
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

22 JUIN 2026

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE
(par télétransmission)